

Promouvoir la préservation de la biodiversité par des mesures de transformation de l'énergie respectueuses de l'environnement

ALARMÉ par les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans ses Rapports spéciaux sur *le réchauffement planétaire de 1,5 °C* (2018), sur *le changement climatique et les terres émergées* (2019), sur *l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique* (2019) selon lesquelles les effets néfastes du changement climatique sont plus graves et plus imminents que prévu, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté au lieu de diminuer depuis la conclusion de l'Accord de Paris sur le climat, et ses signataires n'atteignent pas leurs objectifs en matière de Contributions Déterminées au Niveau national (CDN) ;

CONSCIENT des mandats « énergie pour tous » figurant dans les Objectifs de développement durable (ODD) 7 et 13, et que l'évaluation du climat réalisée en 2017 par l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a permis de déterminer que la combustion des combustibles fossiles représente 77% des émissions de GES aux États-Unis ;

SOULIGNANT que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a conclu que « le changement climatique est un facteur direct qui a eu des impacts généralisés sur de nombreux aspects de la biodiversité... » ; et

SE FÉLICITANT du fait qu'un certain nombre d'États et de sous-divisions politiques se sont engagés à réduire progressivement les combustibles fossiles, notamment le Costa Rica d'ici à 2021, la Nouvelle-Zélande d'ici à 2050, le Royaume-Uni d'ici à 2050, la Californie d'ici à 2045, New York avec une électricité 100% sans carbone d'ici à 2040 et des émissions nettes égales à zéro d'ici à 2050, tandis que les pays du G7 ont promis de cesser de verser des subventions inefficaces pour soutenir les combustibles fossiles d'ici à 2025 ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. CHARGE le Directeur général de coopérer avec les Commissions, les Membres, les Comités et les organisations affiliées à des fins d'orientations et de coopération technique.

2. PRIE INSTAMMENT les Commissions, les Membres et les experts d'aider les gouvernements, les municipalités et les industries à :

a. concevoir et mettre en œuvre des plans proposant de parvenir à une énergie 100% propre d'ici à 2050, en s'appuyant sur des mécanismes tels que : (i) l'élimination de toutes les subventions aux combustibles fossiles ; (ii) l'élimination de l'utilisation du charbon comme source d'énergie ; (iii) la réduction de la consommation d'autres combustibles fossiles ; et (iv) l'indemnisation des familles à faible revenu pour couvrir leurs coûts de transition ;

b. concevoir et adopter des mesures et des programmes de grande envergure, mais respectueux de l'environnement, en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour toutes les opérations et bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels ; et

c. abroger les lois et les politiques qui font obstacle à l'efficacité énergétique et à l'utilisation des énergies renouvelables, tout en veillant à ce que les incidences environnementales et sociales de ces mesures soient gérées de manière efficace et équitable.

3. DEMANDE aux Membres de partager leurs réussites et les enseignements tirés de l'élaboration d'objectifs et de plans nationaux et infranationaux, afin d'aider les personnes intéressées à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies couronnées de succès.